

SÉANCE DU SOIR.

M. TUPPER—Après les longues discussions qui ont eu lieu pendant cette session sur la politique fiscale du pays, je n'ai pas intention de prendre beaucoup du temps de la Chambre, surtout à cette période avancée de la session, bien que cette question soit d'une très grande importance.

Ce serait faire un pauvre compliment de l'intelligence de l'honorable proposant de cette motion, que de supposer qu'il avait intention, en la faisant, de favoriser les intérêts des propriétaires de mines de houille de la Nouvelle-Ecosse ou ceux de cette province, qui sont si vivement intéressés dans tout ce qui a rapport au développement de la grande industrie houillère. L'honorable monsieur sait parfaitement bien que le gouvernement, dont il est un ami dévoué, a déclaré être hostile à tout ce qui tendrait à encourager l'industrie houillère de ce pays. L'honorable monsieur sait parfaitement bien que dans cette Chambre et en dehors, non-seulement les messieurs de la droite, mais leurs principaux partisans, saisissent toute occasion de montrer l'injustice de tout projet qui aurait pour but d'encourager cette grande industrie canadienne.

Mais il sait parfaitement bien aussi que les efforts de l'Opposition en faveur des mesures qui favoriseraient l'industrie houillère de la Nouvelle-Ecosse ont échoué, et que les efforts faits par l'ancien gouvernement ont aussi échoué, par le manque d'union de la part des diverses industries de ce pays, qui demandaient et désiraient chacune pour elle-même une certaine somme de protection.

L'honorable monsieur sait bien, d'après l'histoire de ce Parlement au sujet de cette question, que le seul moyen par lequel on pourrait encourager et favoriser l'industrie houillère de ce pays, était la politique adoptée par le très honorable monsieur qui dirige le parti libéral-conservateur, politique qu'il a exprimée dans une motion présentée à cette Chambre, et qui sera le cheval de bataille de cet honorable monsieur et de son parti aux prochaines élections.

Ce n'est pas une politique qui choisit une industrie particulière, mais c'est

M. BUNSTER

une politique nationale, qui combine tous les intérêts de ce pays qui ont besoin de l'encouragement du Parlement. Il est parfaitement évident que par cette union, et par cette union seule, on peut atteindre ce but.

Lorsque l'honorable député du Cap-Breton a eu une occasion de faire quelque chose de réellement efficace au sujet de cette importante question, il ne s'en est pas prévalu. Il s'est joint au gouvernement et au parti qui a déclaré être implacablement hostile à tout projet de loi au moyen duquel on pourrait alléger cette grande dépression dont souffre l'industrie houillère.

L'honorable monsieur a voté contre la motion du très honorable député de Kingston, qui déclarait qu'il était de l'intérêt du pays d'accorder une protection d'encouragement aux grands intérêts agricoles, miniers et manufacturiers du Canada, et au moyen d'une politique générale et égale pour tous, et qui traiterait en même temps avec justice tous les grands intérêts qui demandent la protection, atteindre, de la seule manière qu'il pourrait l'être, le but auquel tend l'honorable député du Cap-Breton au moyen de la résolution qu'il propose.

J'ai déjà dit que ce serait faire un pauvre compliment de l'honorable député (M. MacKay), de supposer que par sa résolution il se propose de faire quoi que ce soit dans l'intérêt des propriétaires de mines de la Nouvelle-Ecosse, ou de ceux qui sont directement intéressés dans cette industrie.

Cette résolution est faite de manière à soulever toute l'hostilité et l'opposition possibles dans cette Chambre.

Non content de demander ce que les propriétaires de mines de la Nouvelle-Ecosse demandèrent par leur requête à la Chambre, il (M. MacKay) alla plus loin, et apparemment effrayé qu'une grande partie des membres de l'Opposition ne votât en faveur de la résolution, si elle était proposée suivant les termes de la requête, savoir, 50c. par tonne, l'honorable monsieur a demandé d'imposer un droit de 75c. par tonne.

Je ne fais pas d'effort d'imagination.

L'honorable monsieur, avec une franchise qui lui fait honneur, n'a pas caché à la Chambre que son but n'était